

J.O.P. D'HIVER 2030

ALPES FRANÇAISES

RAPPORT

COMMISSION D'ÉVALUATION INDÉPENDANTE POUR LA
COHÉRENCE, LA TRANSPARENCE ET LES IMPACTS DES
GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX

SOMMAIRE

Avant-propos	P. 3
Notre commission	P. 5
L'Olympisme	P. 6
Histoire & valeurs	P. 7
Le contexte actuel	P. 10
Contexte mondial	P. 11
Contexte national	P. 13
Contexte des Alpes françaises	P. 14
L'état des lieux du sport en France	P. 17
Analyse de la candidature	P. 18
Le système olympique	P. 19
Le processus de candidature	P. 20
Le récit	P. 21
La carte des sites	P. 22
Les infrastructures	P. 23
Les financements	P. 25
Les garanties	P. 28
Les héritages & risques	P. 29
Conclusions	P. 33
Notes et références	P. 3



AVANT-PROPOS

Février 2024. La guerre en Ukraine depuis 2 ans, la guerre entre Israël et le Hamas depuis 4 mois. L'année 2023 la plus chaude jamais enregistrée au niveau mondial. L'absence de neige et de multiples compétitions de ski annulées. Une coupe budgétaire de 10 milliards € annoncée par le ministre français de l'économie. Les JOP de Paris dans quelques mois et la France seule en lice pour les jeux d'hiver 2030 après une candidature éclair fondée sur quelques éléments de langage qui se veulent rassurants :

« Des jeux les moins chers possible... »
« Des jeux durables et écologiquement responsables... »
« Les jeux paieront les jeux... »
« 95% des infrastructures déjà existantes... »
« Nous n'augmenterons pas les impôts... »

Ces déclarations emphatiques mais peu étayées résonnent de manière particulièrement ambiguë dans le contexte actuel et soulèvent de nombreux questionnements :

Un événement sportif aussi gigantesque que les Jeux peut-il être **sobre & écologique**, quand des millions de personnes vont se déplacer, et que les principaux sponsors sont à l'origine de pollutions majeures ?

Des jeux d'hiver dans un arc alpin très étalé particulièrement affecté par le réchauffement climatique s'inscrivent-ils dans les **objectifs mondiaux en faveur du climat** ?

Les investissements publics nécessaires pourront-ils être maîtrisés en regard des **délais très restreints, des risques encourus, des garanties accordées et des priorisations budgétaires** nécessaires à la réduction de la dette ?

Quels vont être les impacts de l'insécurité mondiale grandissante sur les jeux ?

Quelle est **l'adhésion réelle** des populations et les promesses affichées dans la candidature seront-elles tenues ?

Pour répondre à ces interrogations, il convient d'analyser les contours ambigus des éléments de langage.

Pour répondre à ces interrogations, il est nécessaire de se poser la question de **la pertinence, de la cohérence et de la sincérité** de cette candidature.

Pour répondre à ces interrogations, il est donc obligatoire d'effectuer une **analyse complète et détaillée des enjeux** liés à la candidature, à son processus et aux promesses qu'elle porte.

Répondre à ces interrogations, lever les ambiguïtés, évaluer la pertinence et la cohérence, c'est également déterminer les **risques encourus et les impacts irréversibles pour les générations futures**.

Telle est la raison d'être de notre commission et de notre rapport.



NOTRE COMMISSION

MISSIONS

CONTEXTE

COMPOSITION

NOTRE COMMISSION

Selon Dick Pound, ancien vice-président du C.I.O.

« Les meilleurs livres de science-fiction sont les dossiers de candidature aux Jeux Olympiques »

Dans la lignée des avis émis par des tiers extérieurs pour informer la commission du C.I.O. en vue de la désignation des villes hôtes, notre commission et notre rapport entendent œuvrer à apporter tout l'éclairage fiable et indépendant à une prise de décision **sincère, informée, transparente et cohérente**.

En un temp record, la candidature aux J.O.P. d'hiver 2030 portée par les régions PACA et AURA a su parfaitement satisfaire au cahier des charges du C.I.O. et être retenue comme seule candidature digne d'intérêt.

La courte période pendant laquelle se tient le dialogue ciblé et restreint avec le C.I.O. avant l'attribution définitive des jeux doit permettre d'assurer une conformité maximale du dossier de candidature pour une livraison des jeux dans les délais tout en garantissant la pérennité des héritages envisagés.

Elle doit permettre également de vérifier par une **analyse détaillée et rigoureuse** que l'étendue des garanties de l'Etat, le sérieux des engagements publics tant en termes de temps que de ressources et d'impacts reposent sur une **réalité non fictionnelle** des enjeux majeurs d'un événement de cette envergure.

Elle doit enfin permettre de garantir, du fait des obligations qu'une telle candidature lui impose, **une acceptabilité réelle** et dénuée de biais par l'ensemble de la population.

C'est dans ce contexte que notre commission, neutre, apolitique et impartiale, constituée de femmes et d'hommes reconnus dans leurs domaines d'expertises respectifs entend intervenir.

Du fait du caractère éminemment politique de la candidature et de la nécessité d'une analyse homogène et globale, ce rapport laisse volontairement en retrait les individualités et identités de chaque contribution pour mieux souligner une œuvre collégiale respectant scrupuleusement des méthodologies strictes, rigoureuses et documentées.

Ainsi, les documents, faits et données sur lesquels s'appuient ce rapport ont été longuement vérifiés, recoupés et soumis à critique avant d'y être intégrés et référencés.

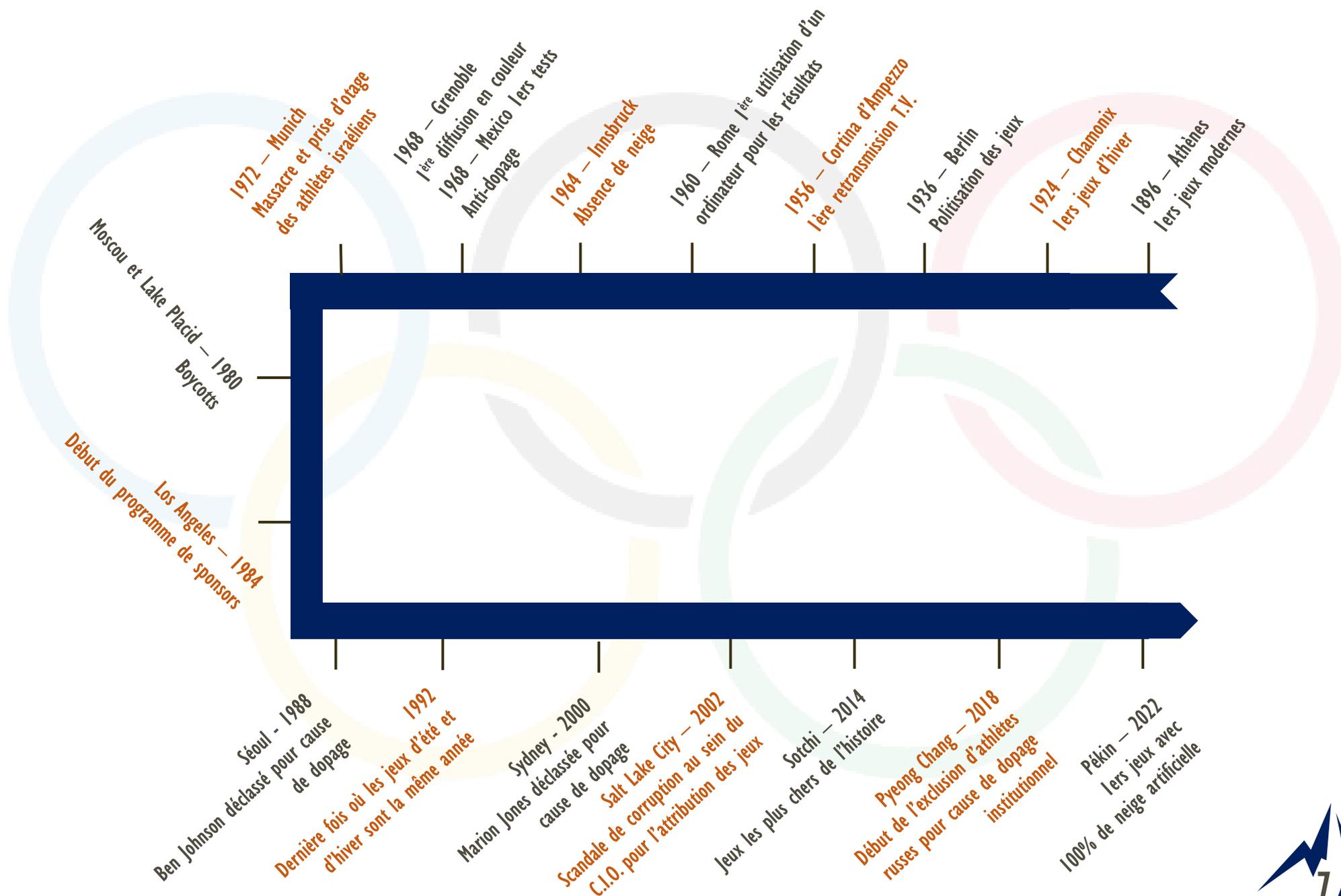


L'OLYMPISME

HISTOIRE

VALEURS

HISTOIRE & VALEURS DE L'OLYMPISME



HISTOIRE & VALEURS DE L'OLYMPISME

« Plus vite, plus haut, plus fort, ensemble »

La devise olympique façonnée par Pierre de Coubertin lors du lancement du Mouvement Olympique en 1894 érige un socle d'expériences fondé sur les valeurs de l'effort et du partage.

Malgré cette volonté constamment affirmée, le mouvement olympique se voit confronté dès son renouveau à une politisation envahissante et un hyper-nationalisme exacerbé.

Les enjeux géo politiques sont étroitement liés à l'olympisme : Adolphe Hitler fit des Jeux Olympiques de Berlin en 1936 un outil de propagande, le Japon et L'Allemagne furent exclus des jeux de 1948, différentes éditions des jeux ont fait l'objet de Boycotts (1956 et la crise du Canal de Suez, 1964, 1976, 1980, 1984 et 1988). les poings levés du Black Power et le massacre de Tlatelolco à Mexico lors des jeux de 1968, les massacres et prises d'otage de Munich et l'invasion en Crimée en 2014 élargie en 2022 sont également des exemples emblématiques.

La professionnalisation des sportifs et le modèle économique développé par le C.I.O. depuis les années 1980 a fait basculer le mouvement olympique de l'amateurisme à une méga entreprise internationale **1** soumise aux lois du marché et confrontée aux affaires de corruption et aux problèmes de dopage.

A l'aune des actuels enjeux climatiques, le mouvement olympique intègre désormais prioritairement les concepts de sobriété, durabilité et héritage au cahier des charges de toute nouvelle olympiade.

En chiffres - jeux d'hiver

Chamonix 1924	16 nations - 258 athlètes
Lake Placid 1980	37 nations - 1072 athlètes
Salt Lake City 2002	77 nations - 2399 athlètes
Pékin 2022	91 nations - 2874 athlètes

Illustration de la tendance à long terme de gigantisme telle que définie par Matheson

HISTOIRE & VALEURS DE L'OLYMPISME

Evolution des retransmissions télévisuelles des jeux

De 51 heures de retransmission sur 13 jours en 1980 par la chaîne américaine ABC à plus de 7000 heures sur huit réseaux et sur des plateformes en ligne à Tokyo, l'histoire du développement des retransmissions télévisées est intimement liée au développement de l'olympisme.

Les jeux de Séoul en 1988 soumis à la problématique du décalage horaire avec les U.S.A. ont constitué un tournant dans l'impact de la retransmission télévisuelle sur la programmation des épreuves.

Evolution of TV broadcasting for Olympics

In August, billions of people will be watching the best athletes in the world compete in the Olympics on TV. The enhanced TV viewing experience we enjoy today is the result of the broadcast industry's efforts over the years. Not only did picture quality evolve, but also the mode of TV delivery and the number of viewers reached. In 1948, TV reached 500k viewers, which has ballooned to more than 3.6 billion people in 2012 - thanks to satellites.

WHERE IT ALL BEGAN
The Olympic Games made its screen debut in cinemas in 1930 via newsreel clips. In 1936, the first televised games were broadcast through closed circuit TV, and in 1948, the London Olympics were transmitted in Great Britain via terrestrial networks.

TRANSFORMATIONAL YEARS
Tokyo Olympics 1964 was broadcast live to millions of TV audience around the world, following the launch of the first geostationary commercial satellite. The Games in Mexico City in 1968 also saw the first hand-held colour camera, bringing a new dimension to TV viewers.

HIGH DEFINITION EVOLUTION
The 1980s brought the emergence of high definition (HD) technology which offered a much higher resolution than standard definition. Olympics 1988 and subsequent Games saw several matches being broadcast in HD trials but it was only in Athens 2004 that the Games was broadcast live in HD.

GAMES... GAMES EVERYWHERE
With the growth of high-speed internet connectivity and portable devices in 2000s, sports fans could watch the Games everywhere. Picture quality continued to improve, with initial demos of Ultra HD (UHD), a new technology that offers four times the resolution of HD. London 2012 saw some matches shot in both UHD and 8K cameras.

THE FUTURE IS... NOW!
Interest in UHD has since grown to become a commercial reality, with the launch of the world's first UHD channel via satellite in September 2016. Rio Olympics is set to be broadcast in UHD, with part of the Games aired in High Dynamic Range format, with a wider and richer range of colours. There will be transmissions in Virtual Reality, with a 360-degree view experience and Japan will also have coverage in 8K.

The broadcast industry will continue to push forward UHD technology to ensure TV viewers feel closer to the games and their favourite athletes.

SES

Droits de retransmission en chiffres	
Lake Placid 1980	\$ 15,5 millions
Pékin 2008	\$ 1,7 milliards
2009 à 2012	\$ 2,3 milliards
2013 à 2016	\$ 4,1 milliards

Olympic Broadcasting Services, la société de diffusion créée par le C.I.O. en 2001 est en charge de la fourniture des images et des sons aux milliards de téléspectateurs à travers le monde. Son importance stratégique en fait un des **acteurs incontournables** des jeux, l'amenant à peser dans les décisions du pays hôte, voire dans ses politiques publiques **3**.



LE CONTEXTE ACTUEL

LE CONTEXTE MONDIAL

LE CONTEXTE NATIONAL

LE CONTEXTE DES ALPES FRANÇAISES

LE CONTEXTE MONDIAL

Le mouvement olympique s'inscrit dans un contexte mondial marqué par de nombreuses crises et conflits armés, aux impacts planétaires.

Les guerres en Ukraine, et plus récemment entre Israël et le Hamas, sont venues s'ajouter à un contexte géopolitique fragile et mouvant, s'étendant des pays du Sahel à l'Amérique du Sud, en passant par le moyen Orient.

Au sentiment d'insécurité engendré par ces guerres se greffent des enjeux économiques, écologiques et sociaux majeurs et globaux.

L'inflation record de 2022-2023, s'est ressentie sur le coût des matières premières et des denrées agricoles au niveau mondial.

Des événements climatiques extrêmes ont frappé de nombreux pays, fragilisant encore des populations déjà très vulnérables.

Le réchauffement global des températures à l'origine de ces catastrophes, a des répercussions multiples, allant des pertes de production agricoles, à la fermeture du canal de Suez, en passant par le déplacement massif des populations impactées.

De manière globale, les mouvements de population, subis ou volontaires se sont accélérés, avec une très forte reprise et augmentation du secteur aérien après la crise du COVID 19, obérant fortement les efforts effectués en faveur de la baisse nécessaire des émissions de CO² au niveau mondial et accélérant de ce fait la crise liée au réchauffement climatique.

Un déplacement du centre géopolitique mondial vers l'Asie est largement perceptible avec une volonté très affirmée des pays de la péninsule arabique de se montrer sur la scène sportive internationale au travers de l'accueil et l'organisation d'événements majeurs ⁴.

Cohérence

La multiplication, le développement de l'envergure de ces grands événements et les besoins en financements subséquents sont peu cohérents avec le contexte mondial actuel



LE CONTEXTE MONDIAL

Crises et conflits d'usage

○ La terre

Les conflits autour des terres disponibles pour une agriculture vivrière se multiplient et les mégas feux, la déforestation massive, l'aridification et désertification, la montée des eaux, l'artificialisation constituent autant de facteurs aggravants.

La perte massive de biodiversité, l'appauvrissement des sols, les monocultures et les maladies cryptogamiques font peser de lourdes menaces sur les productions agricoles mondiales, impactant la sécurité alimentaire de millions de personnes.

⚙️ Les ressources en matières premières

Depuis la crise du COVID 19, les demandes en matériaux et la fluctuation des marchés des matières premières sont de plus en plus fortes, alors que la production de ces matières stratégiques est souvent concentrée dans quelques pays. Le transport mondial est quant à lui ralenti par les problèmes au niveau des canaux de Suez et de Panama. L'émergence de conflits d'usage majeurs liés aux difficultés d'approvisionnement en matériaux nécessaires à la transition écologique et énergétique globale est inévitable. Enfin, l'inflation des prix s'effectue au détriment du développement des pays du Sud.

💧 L'eau

Sécheresses sévères dans la corne de l'Afrique ou en Europe, fonte des glaciers et des calottes polaires, salinisation de l'eau douce, contaminations des eaux potables ; de nombreux défis autour des enjeux de l'eau sont liés à la crise climatique.

S'y ajoutent les utilisations massives de l'eau pour les usages agricoles, industriels, numériques, touristiques plaçant la problématique de l'eau parmi les toutes premières priorités mondiales actuelles.

⚙️ Les ressources financières

Financement des guerres **5**, financement des reconstructions post-guerres et post catastrophes climatiques, abondement d'un fonds dédié « pertes et dommages » au bénéfice des pays du sud ; les besoins financiers mondiaux sont énormes et doivent être priorités.

Actuellement financés à hauteur de \$100 milliards annuels, \$2400 milliards par an jusqu'à 2030 seront pourtant nécessaires aux pays du Sud pour rétablir l'équilibre et une justice climatique **6**. Dans ce contexte chaque milliard compte.

LE CONTEXTE NATIONAL

Fortement marquée par une inflation persistante **7** des denrées alimentaires et de l'énergie, la France s'inscrit pleinement dans le contexte mondial et ses nombreuses crises.

Des problématiques sociales liées aux retraites, à la santé, l'éducation et l'agriculture ont mené à des mouvements sociaux très suivis en 2023 et début d'année 2024 **8**.

Au niveau climatique, la France n'a pas été exempte d'événements majeurs touchant l'hexagone ou les départements et territoires ultra marins.

Les sécheresses et inondations particulièrement marquées ont imposé l'urgence d'un plan « eau » visant à définir et prioriser les différents usages, en particulier dans les territoires touristiques fortement impactés.

En chiffres

3 milliards €, c'est le montant de la garantie de l'Etat au titre du déficit du COJOP 2024 qui a été provisionnée dans le budget 2022 **9**.

Climat

Le CCR, réassureur public estime dans son dernier rapport un coût des catastrophes naturelles pour l'année 2022 à près de 3,5 milliards d'euros et une première estimation pour l'année 2023 de l'ordre de 900 millions d'euros **10**.

Sur un plan financier, alors qu'il est déjà grevé d'une dette de 3080 milliards d'euros, l'Etat français doit continuer à faire face à des dépenses conséquentes pour participer à l'effort de guerre en Ukraine ou pour financer la transition écologique.

L'adoption de législations spécifiques telles que la Loi Zéro Artificialisation Nette vise à s'ancrer dans une trajectoire consacrée par le Conseil Constitutionnel **11** et compatible avec les accords de Paris. Les besoins en financement de la transition rentrent en conflit avec les différentes mesures destinées à amortir les difficultés économiques auxquelles la population française, dont le taux de pauvreté **12** s'est grandement accru ces dernières années, à l'instar d'autres pays de la zone Europe, est confrontée.

LE CONTEXTE DES ALPES FRANÇAISES

Des territoires présentant des caractéristiques communes

Depuis plus de 60 ans, les Alpes françaises dans leur ensemble ont connu un essor massif du tourisme et particulièrement de l'industrie du ski. Des territoires majoritairement pauvres se sont enrichis en quelques décennies engendrant un changement radical de leur physionomie socio-économique.

Ce bouleversement a vu l'émergence de quelques acteurs majeurs de l'industrie du ski ¹³ dont la puissance et la proximité avec les organes dirigeants des régions ont permis des investissements publics conséquents et continus depuis des années (y compris pendant la crise du COVID)¹⁴, qui impactent lourdement les budgets et l'endettement des régions alpines ¹⁵.

Avec la diminution de la pratique du ski ¹⁶, les grandes stations se sont tournées vers une clientèle plus internationale et plus riche.

Cette montée en gamme a provoqué une déconnexion grandissante tant géographique ¹⁷ qu'économique de ces stations avec les territoires où elles sont situées.

Avec pour conséquences entre autres, un marché de l'immobilier très spécifique engendrant un taux très élevé de résidences secondaires et de lits froids et des prix au m² déconnectés des réalités des revenus des habitants ¹⁸.

Les problématiques de locations courte durée ¹⁹ et de gentrification interdisent aux foyers les plus modestes de se loger dignement et précarisent de plus en plus les travailleurs saisonniers ²⁰.

En chiffres

- Entre 7 et 10% de la population française pratique le ski
- 21.000 écoliers sur 1,2 millions de jeunes scolarisés de la région AURA ont bénéficié du 1^{er} Plan montagne (soit 1,75%)

Le récent rapport COPERNICUS ²¹ sur le réchauffement climatique démontre sans ambiguïté que la France voit ses températures moyennes augmenter rapidement, et encore plus considérablement dans les zones de montagne.

Le réchauffement rapide, la fonte massive des glaciers, les éboulements rocheux et les inondations bouleversent durablement et irréversiblement les écosystèmes de montagne particulièrement vulnérables ainsi que des pans entiers de l'économie locale.

Dans ces territoires, les conflits d'usage de l'eau entre stations de ski, agriculture et tourisme tout comme les problématiques d'assainissement constituent des enjeux majeurs à ne pas négliger.

LE CONTEXTE DES ALPES FRANÇAISES

La spécificité des Alpes du Sud

Territoires situés à la convergence des Alpes et de la Méditerranée, les Alpes du Sud, n'ont à la différence des Alpes du Nord, jamais accueilli d'édition des jeux olympiques ni aucun événement d'envergure similaire dans le domaine des sports d'hiver.

Constituées de zones encore très sauvages et préservées, avec des parcs nationaux et régionaux renommés, les Alpes du Sud, à l'exception de quelques lieux spécifiques n'ont pas connu le même développement industriel que les Alpes du Nord.

Très dépendantes du modèle touristique et dans une moindre mesure de l'agriculture, elles constituent une zone de villégiature privilégiée pour les habitants de la côte qui y possèdent de nombreuses résidences secondaires.

Il en résulte une faible densité d'habitats permanents et des infrastructures de transport tournées vers le tourisme, peu adaptées aux besoins quotidiens des habitants et ancrées de plus en plus dans une dépendance au tout-voiture.

Un développement des infrastructures routières empêchant tout report modal pour répondre aux besoins des jeux, s'inscrirait en contradiction

avec une nécessaire trajectoire de diminution des émissions de CO² 22.

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	2 232	100,0	2 608	100,0	2 774	100,0
Résidences principales	225	10,1	248	9,5	224	8,1
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 957	87,7	2 329	89,3	2 535	91,4
Logements vacants	50	2,3	31	1,2	15	0,5
Département : Hautes-Alpes (05)						
Nombre total de logements en 2020	138 751					
Part des résidences principales en 2020, en %	48,6					
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2020, en %	45,6					
Part des logements vacants en 2020, en %	5,7					
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2020, en %	61,5					

Source INSEE : part des résidences secondaires à Montgenèvre (tableau 1) et dans les Hautes-Alpes (tableau 2).

Les Hautes Alpes

Bilan de l'année 2023: sécheresse et records de précipitations, inondations, isotherme 0° dépassant la Barre des Ecrins et des records absolus de températures dans plusieurs communes 23.



Inondations dans les hautes alpes photo France 3 Région



**ETAT DES LIEUX
DU SPORT
EN FRANCE**

ETAT DES LIEUX DU SPORT EN FRANCE

Une pratique sportive régulière faible

Selon les propos de Mme Maracineanu, ministre des Sports en 2019, confirmés par les données issues de l'académie d'Aix Marseille, plus d'un enfant sur deux ne sait pas nager à son entrée en 6^{ème}.

Une étude de l'OMS de 2019 ²⁴, montre que 87% des adolescents français de 11 à 17 ans ont en 2016, un temps quotidien d'activité physique inférieur à une heure contre 81% au niveau mondial ²⁵.

Seuls 8 % des Français partent à la montagne l'hiver



Source : Credoc 2010

La pratique des sports dits « d'hiver » occasionnelle concerne moins de 8% de la population ²⁶ et se retrouve essentiellement parmi les classes sociales urbaines, diplômées et riches. Seule une infime minorité d'habitants, malgré l'accueil des jeux à Albertville en 1992, est concernée par une pratique régulière de ces sports, le coût d'inscription à certains clubs de ski étant au surplus prohibitif pour les classes les moins aisées ²⁷.

Des financements insuffisants et un fonctionnement reposant essentiellement sur le bénévolat

La partie allouée au Sport dans le budget de l'Education Nationale était de 838 millions € (y incluses les lignes dédiées aux J.O.P 2024) pour l'année 2022. Pour l'année 2024, le gouvernement vient d'annoncer l'annulation de 50,5 millions € sur le budget alloué au sport en France, hors enveloppe pour les J.O.P. de Paris ²⁸. Dans les clubs, pour la seule année 2018, 7 millions de participations bénévoles représentant 195600 ETPT ont été dénombrées. Les programmes des J.O.P. Paris 2024 visant à développer la pratique sportive des écoliers et des jeunes ne peuvent combler les insuffisances de financement du sport en France et ne sont de ce fait, pas pertinents.

Une pratique de haut niveau performante malgré des dysfonctionnements préoccupants au sein des fédérations sportives

À la suite de nombreuses révélations de sportifs de haut niveau, une commission parlementaire sur les dysfonctionnements des fédérations sportives a été diligentée. Son rapport, publié le 23 janvier 2024, révèle un fonctionnement souvent opaque ²⁹, avec un management toxique pour certaines fédérations emblématiques. Sept fédérations dont celle des sports de glace sont mêmes soupçonnées de parjure devant la commission ³⁰.

Les infrastructures, les conditions d'emploi ³¹ et les équipes techniques mises à disposition des athlètes de haut niveau semblent, elles, favorables à l'émergence de nombreux champions. Certaines filières comme le judo et le biathlon se distinguant particulièrement.



ANALYSE DE LA CANDIDATURE

LE SYSTÈME OLYMPIQUE

LE PROCESSUS DE CANDIDATURE

LE RÉCIT

LA CARTE DES SITES

LES INFRASTRUCTURES

LES FINANCEMENTS

LES GARANTIES

LES HÉRITAGES & LES RISQUES

LE SYSTÈME OLYMPIQUE

Un microcosme

Le système olympique centré sur le C.I.O. constitue un microcosme regroupant fédérations internationales, organisme de diffusion médiatique (O.B.S.), partenaires officiels du programme T.O.P. et autres affidés.

Son business model ouvert à la porosité entre organisations favorise des liens d'intérêts et d'affaires croisés. Ce schéma ne garantit que partiellement une éthique résolument nécessaire et peut donc favoriser la commission d'infractions.

Les différents scandales de corruption tout comme les enquêtes récentes pour prise illégale d'intérêts et les salaires de cadres du COJOP dans le cadre des jeux de Paris 2024 sont donc des corolaires prévisibles du système olympique et de son organisation.

Un système d'enchères au mieux et moins disant

L'attribution des jeux se fait selon un appel d'offres favorisant la candidature la mieux disante théorisée par le théorème de Thaler selon lequel « se voit désignée la candidature qui a le plus sous-estimé ses coûts et surestimés ses revenus », conférant ainsi aux candidatures le côté fictionnel dénoncé par Dick Pound. En lui-même, Le système d'enchères explique le côté inéluctable des coûts des jeux *ex post* très supérieurs à ceux *ex ante* (179 % de dépassement moyen depuis 1960) ³².

Le Théorème de Thaler appliqué aux jeux

Lorsque la valeur de l'objet (en l'occurrence les jeux) mis aux enchères n'est pas connue *ab initio*, le vainqueur de l'enchère est celui qui a le plus surestimé la valeur de l'objet. En conséquence, dans ce processus, le vainqueur paie toujours trop cher pour ce qu'il obtient

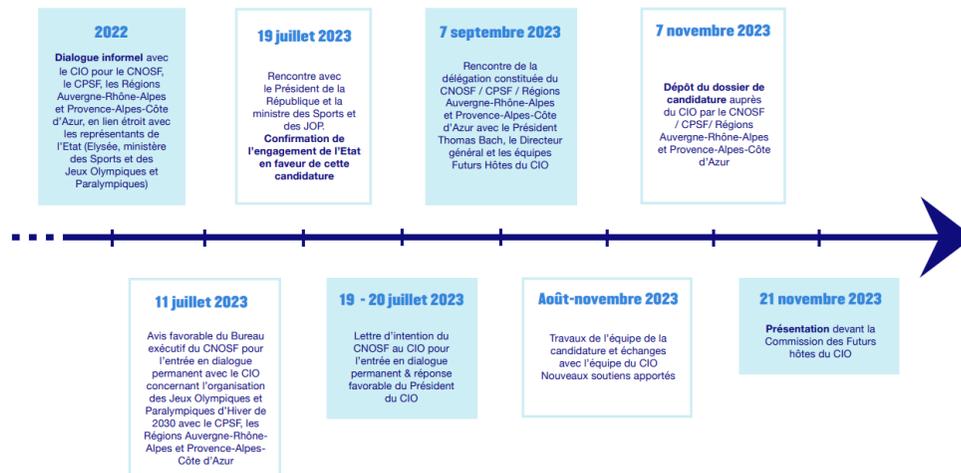
De nombreuses garanties

Le système olympique repose sur un éventail de **garanties** à accorder au C.I.O. engendrant de ce fait un **déséquilibre relationnel et contractuel**.

Un système qui s'essouffle ?

Face aux résistances populaires (cf. Japon, Hongrie, Catalogne) et politiques (cf. Denver, Boston), les candidatures se raréfient, laissant une place prépondérante à des pays où les valeurs démocratiques sont en faillite ou nettement plus faibles.

LE PROCESSUS DE CANDIDATURE



Rapport de la cour des comptes de juillet 2023 sur les J.O.P. Paris 2024

« La responsabilité des différents acteurs (CIO, comité de candidature, pouvoirs publics) dans la phase de construction du budget de candidature est donc engagée dans cette « dérive » des coûts par rapport aux estimations initiales. Celles-ci ont été manifestement minorées (...) pour répondre à la contrainte politique d'afficher alors un budget de candidature maîtrisé, supposé plus facilement acceptable par l'opinion publique, mais qui se révèle finalement impossible à tenir, grevant d'autant son acceptabilité sociale au moment de l'événement ».

Le processus de candidature, mené rapidement (*cf. rappel de l'historique*) et de façon peu médiatisée jusqu'à l'été 2023, est conforme au système d'appel d'offres lancé par le C.I.O.

Les régions PACA et AURA ont ainsi conçu un dossier de candidature s'inscrivant dans le processus d'enchères démontré par Thaler où les coûts sont sous-estimés et les recettes sur évaluées.

Cette surenchère pour recevoir les jeux entre en antagonisme avec une nécessaire consultation de la population des territoires concernés et une obligation de transparence liée à l'engagement de fonds publics ³³.

Le sondage effectué ³⁴ pour démontrer l'acceptation de la candidature, par son manque de rigueur et son biais manifeste de réussite, ne peut être considéré comme un outil de consultation valable et représentatif.

Avec un budget non chiffré et en étant basée uniquement sur des annonces de jeux sobres et responsables, la candidature des régions AURA et PACA s'inscrit en totale contradiction avec les engagements nationaux et régionaux (Accords de Paris, 'Une COP d'avance' etc.), les avis émis par les CESER et les règles d'engagement d'argent public.

LE RÉCIT

Le mouvement olympique est entièrement basé sur un récit puissant empreint d'universalité.

Le récit convoqué pour la présente candidature embrasse le même objectif : fédérer et convoquer les imaginaires positifs et susciter l'adhésion.

En proclamant avec emphase que les jeux 2030 dans les Alpes « ce sera de la neige et des chalets » et qu'ils seront responsables, durables et sobres comme ceux de Paris 2024 sur lesquels il est pris modèle, le récit convoqué est intégralement **incantatoire**.

Ainsi, la candidature des régions PACA et AURA intervenant dans le même système olympique que les éditions précédentes, il est donc certain et inévitable qu'elle sera soumise aux mêmes écueils et confrontée aux mêmes réalités très différentes de la fiction des dossiers soumis au C.I.O.

Tous les retours d'expérience et toutes les études menées démontrent **l'impossibilité de tenir l'objectif de sobriété** dans un contexte de trajectoire de gigantisme de l'événement **35**.

Le récit en appelle également à « la neige et les chalets » dans un dossier où Nice, ville parmi les plus chaudes de l'hexagone, appréciée pour la mer et les palmiers est désignée comme future ville hôte.

En outre, résumer les territoires de montagne à de la neige et des chalets découle d'un **récit urbain, peu connecté aux réalités** **36** et empreint d'une vision consumériste de la montagne telle qu'elle a été figée depuis des décennies.

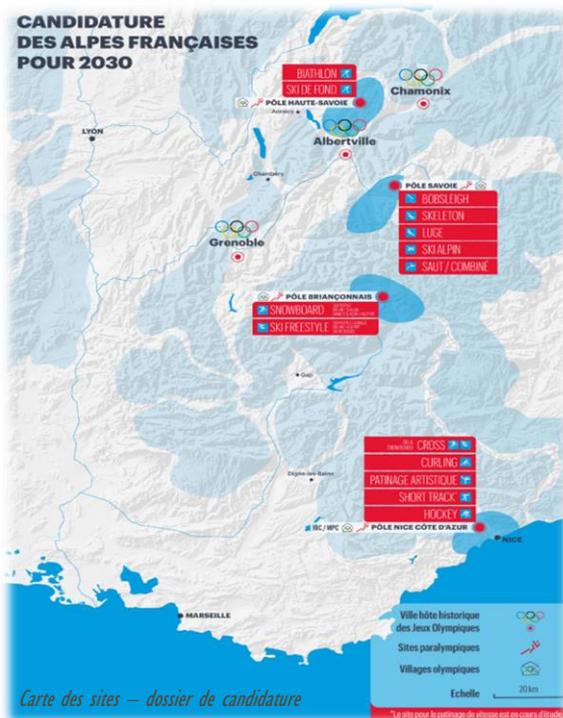
En gage de sobriété, la candidature met en avant la réutilisation de 95% de sites existants. Ce récit ne résiste pas à l'analyse approfondie du dossier de candidature.

Cette affirmation, difficile à vérifier puisque la base sur laquelle cette valeur est avancée n'est pas détaillée, semble en effet ne pas prendre en compte :

- ◆ Les infrastructures existantes mais non opérationnelles pour des épreuves olympiques
- ◆ Celles situées à des altitudes faibles ou moyennes qui se heurtent aux réalités climatiques et à une probabilité élevée de manque de froid et d'enneigement (le Grand Bornand par exemple)
- ◆ Les infrastructures provisoires et/ou démontables dont la construction et déconstruction ont pourtant un impact pérenne
- ◆ Les infrastructures d'accueil et de transport

Il apparaît en conséquence que le **récit porté par la candidature des régions AURA et PACA repose sur un imaginaire destiné à emporter l'adhésion plus que sur une réalité sérieuse et constitue de ce fait un ouvrage d'essence fictionnelle.**

LA CARTE DES SITES



Le site de La Plagne

Héritage des jeux d'Albertville, la piste de bobsleigh de La Plagne a connu une histoire compliquée. Sa construction en versant sud, dans une pente instable et marécageuse s'est avérée difficile et a fait passer ses coûts de construction de 67 millions à 233 millions de francs. Fonctionnant initialement à l'ammoniac, son stock de 45 tonnes de produit lui a valu un classement Seveso en tant qu'installation industrielle à risque. Un problème de fuite a failli compromettre la tenue des épreuves de la coupe du monde en 2003. A la suite de cet incident industriel, des travaux ont été entrepris en 2007, d'un montant de 6 millions d'euros avec un remplacement de l'ammoniac par de l'eau glycolée.

D'un coût d'entretien de 500.000 € par an ³⁷, la piste de bobsleigh de La Plagne est réutilisée depuis 2011 pour des compétitions internationales. Ouverte à des pratiques ludiques pour compenser ses frais de fonctionnement et d'entretien, son exploitation reste néanmoins chaque année déficitaire.

Les sites présentés dans le dossier de candidature et toujours en discussion, se distinguent par l'étendue de leur répartition géographique dans l'arc alpin générant une multiplication des trajets et des infrastructures de transport et d'accueil tels que les villages olympiques. L'altitude moyenne, voire faible de nombreux sites constitue un fort risque d'absence de neige malgré les annonces faites en marge de la candidature ³⁸.

Les choix de Briançon et Montgenèvre qui n'ont jamais accueilli des compétitions d'aussi haut niveau et de Nice pour accueillir les épreuves de patinage démontrent une répartition en fonction de choix politiques destinés à satisfaire les différents porteurs du projet **au détriment de la sobriété**.

Le choix de Nice pour les épreuves de patinage impose la construction d'infrastructures pourtant déjà existantes dans les Alpes du Nord et ne résout pas la problématique de l'anneau de vitesse. L'ensemble de ces éléments qui sont de nature à agrandir l'envergure de l'événement **n'est pas cohérent avec les objectifs affichés de la candidature**.

LES INFRASTRUCTURES

A l'appui de l'argumentaire déployé dans le dossier de candidature, le président de la région PACA réaffirmait dans un entretien à RMC **39** « 95 % de nos installations sont opérationnelles et prêtes ».

L'analyse déjà développée démontre que ce chiffre, à défaut d'en connaître la valeur de référence, n'est pas transparent. Il n'est pas non plus cohérent avec des budgets déjà votés à hauteur de 50 millions € pour le site de biathlon du Grand Bornand **40** et également de 50 millions € pour le site d'Isola 2000 **41**.

Au surplus, si l'on prend en compte ces engagements d'argent public nécessaires pour l'accueil de compétitions internationales, additionnés au coût de réalisation de patinoires olympiques à Nice, le **taux d'opérationnalité des infrastructures s'avère très inférieur à celui annoncé** lorsqu'on le rapporte au nombre total d'infrastructures uniquement sportives.

Si les Alpes du nord bénéficient de nombreuses liaisons ferroviaires et autoroutières générant un trafic routier et une pollution importante, la couverture géographique des infrastructures de transport est plus faible dans les Alpes du Sud.

Malgré les besoins exprimés par les populations en termes de liaisons ferroviaires, celles-ci sont mal cadencées, peu efficaces et impropres à une circulation de trains plus rapides et nombreux **42**.

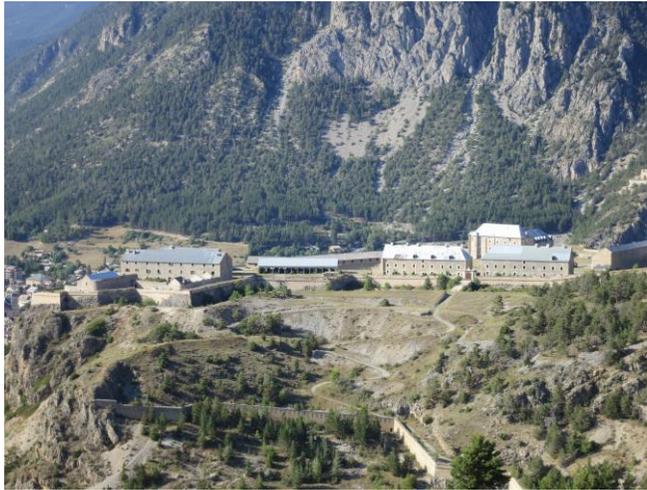
Les annonces de financements de voies routières pour l'accès aux sites de Briançon et Montgenèvre et l'amélioration de la desserte en train au départ de Marseille dans la perspective des jeux ne sont assorties **d'aucune étude d'impact, ni d'aucune étude sérieuse de faisabilité** dans les temps extrêmement contraints d'ici 2030. Elles sont par ailleurs en totale contradiction avec les préconisations du Conseil d'Orientation des Infrastructures **43**.

On interrogera **la pertinence** de tels travaux, en regard d'une part de l'absence jusqu'à la candidature aux J.O.P. 2030, de politiques de transports publics à la hauteur des enjeux de la transition écologique **44**, et d'autre part des problématiques de disponibilité des matériaux de construction et matériels roulants, du contexte économique mondial, et d'impacts environnementaux paraissant disproportionnés par rapport à l'enjeu.

L'existence d'une Loi Olympique dérogatoire aux règles urbanistiques et environnementales, questionnable en elle-même sur le manque de garanties qu'elle peut induire, ne saurait au surplus pallier les difficultés de réalisation de travaux aussi conséquents dans une temporalité aussi restreinte. **La réduction des délais de réalisation et de livraison ne peut que conduire à l'explosion des coûts, mettant à mal les objectifs de sobriété annoncés.**

LES INFRASTRUCTURES

Les infrastructures d'accueil – cas emblématique du village olympique dans les Hautes - Alpes



Site de 17 hectares inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et dont les façades et toitures sont classées monument historique, le Fort des 3 Têtes est situé à 3 km de Briançon, 10 de Montgenèvre et 8 de Villeneuve la Salle, 2 sites pressentis pour les jeux de 2030.

Des financements du ministère des armées par l'intermédiaire de la D.R.A.C. à hauteur de 10 millions € ont permis de le maintenir en bon état de conservation.

Néanmoins, sa transformation en village olympique puis en parc locatif nécessiterait des travaux considérables au niveau des réseaux routiers et de viabilisation ainsi qu'au niveau des bâtiments eux-mêmes, laissant présager que seuls de gros investisseurs privés se positionneront, dans un but de rentabilité.

L'absence de route d'accès carrossable, de parkings aux normes des monuments historiques et de viabilisations existantes induirait un lourd investissement à la charge des collectivités, sans oublier les charges d'entretien ultérieures.

Les expériences malheureuses des villages olympiques de Turin, Tokyo et récemment de Paris devraient inciter à la plus grande prudence.

En outre, les exigences des normes environnementales HQE+ et d'accessibilité semblent impossibles à satisfaire sur ce site classé ⁴⁵, sans dénaturer radicalement cet édifice emblématique et impacter de ce fait la notion même d'héritage telle que portée par le C.I.O.

Sa situation excentrée, loin des bassins de vie ou d'emploi, notamment saisonniers, pose de nombreuses questions sur la pertinence de sa transformation ultérieure en parc locatif concurrentiel dans un contexte local de perte de résidents permanents et de fermetures de classes programmées.

Enfin, l'absence actuelle d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite et l'inscription du site au patrimoine mondial sont contradictoires avec les dispositions G.1.3. et G.1.4. des garanties à fournir au C.I.O..

LES FINANCEMENTS

Aucun budget précis n'est intégré au dossier de candidature. Seule une enveloppe budgétaire globale évaluée à moins de 1,5 milliards € a été annoncée.

Comme pour les précédentes éditions, l'accent est mis sur un projet de financement issu de fonds essentiellement privés en vertu du principe arguant que « les jeux financent les jeux ».

Néanmoins, de nombreuses dépenses d'infrastructures ou liées à la gestion de la sécurité et des transports seront financées sur les deniers publics, ce qui nécessite une transparence sur les engagements annoncés et un contrôle de leur pertinence.

D'autant plus dans un contexte où les enjeux politiques liés aux jeux et les déclarations des candidats laissent craindre une orientation de ces financements vers les collectivités locales ayant soutenu la candidature⁴⁶.

La candidature aux jeux 2030 s'adosse de surcroît sur des financements publics très conséquents depuis des années à destination de l'industrie du ski par l'intermédiaire de ses acteurs principaux (Cluster Montagne, Compagnie des Alpes, Domaines skiables de France, Association Nationale des Maires de Montagne, E.S.F. etc.) ou pour des infrastructures et équipements emblématiques⁴⁷.

Avec les Plans Montagne de la région AURA, et les autres subventions aux sites olympiques existants, les montants financés sur des décennies sont difficiles à déterminer précisément mais peuvent être estimés raisonnablement à plus d'1 milliard€.

Il est ainsi incontestable que les jeux de 2030 reposeront sur des infrastructures et équipements largement financés sur fonds publics.

Par ailleurs, les engagements publics prévus dans le cadre des jeux d'hiver 2030 interviennent dans un contexte de restrictions budgétaires et d'endettement accru des régions⁴⁸.

Ils entreront nécessairement en conflit avec des orientations budgétaires pourtant prioritaires telles que la lutte contre le réchauffement climatique, la nécessaire transition des territoires de montagne⁴⁹ et la réparation des dégâts causés par les catastrophes naturelles.

Un problème de transparence et de cohérence

La candidature des régions AURA et PACA se caractérise par un manque de transparence et de visibilité des financements envisagés ainsi qu'un manque de cohérence avec les situations d'endettement des régions et les exigences de financement envers des investissements prioritaires.

LES FINANCEMENTS

L'étendue des financements publics – l'exemple des J.O.P. Paris 2024

Au niveau des budgets

- Lignes sous-évaluées ou oubliées, comme les RH des membres du COJOP ou la sécurité
- Coûts chargés des personnels de l'Etat réquisitionnés pour les jeux, incluant les primes
- Achat de billets et monnaies et coût du relais de la flamme supportés par l'Etat ou les collectivités locales ⁵⁰
- Exclusion de l'avantage en nature constitué par la prestation de 45000 bénévoles

Au niveau des garanties fournies par l'Etat

- Garanties financières avec une provision de 3 milliards € au budget 2022 de l'Etat français pour le déficit du COJOP ⁵¹
- Garanties fiscales avec un régime d'exonération en faveur du COJO et du C.I.O. et ses organisations affiliées
- Garanties d'hébergement & de transport ⁵²

Domaines de financement invisibilisés

Au niveau des sponsors

- Sponsors composés d'entreprises étatiques ou semi-étatiques tels que Ile de France Mobilités, la CDC, EDF ⁵³ ou AdP
- Sponsors ayant bénéficié de financements publics fléchés très conséquents pour des partenaires comme Atos ⁵⁴, Air France ou Arcelor Mittal
- Sponsors bénéficiant d'exonérations et/ou avantages fiscaux conséquents tels que LVMH ⁵⁵

Avec des intérêts économiques croisés

De très nombreux liens économiques unissent les sponsors au C.I.O. Omega, chronométreur officiel des jeux, Atos, en charge du marché de la cyber sécurité [après le retrait du mandat à Alibaba autre sponsor], Arcelor Mittal manufacturier des 2000 torches olympiques, Airbnb et Accor, sont des exemples emblématiques d'investissements privés qui s'auto-alimentent grâce aux jeux olympiques

LES FINANCEMENTS

Cas emblématiques de sponsors des J.O.P. de Paris 2024



La Charte des Bénévoles, agréée par le ministère du travail et les partenaires sociaux mentionne les 4 types de missions à effectuer sous la supervision des équipes d'OMEGA : Opérateur de tableau d'affichage, statisticien, opérateur chronométrage et notation, équipier. Ces missions ne sont pas rémunérées [56](#).



ArcelorMittal

Partenaire officiel les J.O.P. de Paris 2024, ArcelorMittal, comme d'autres sponsors, bénéficie également de contrats en tant que prestataire pour les jeux de Paris.

Manufacturier des 2000 torches pour le relais de la flamme olympique, ce contrat lui permettra un retour sur investissement conséquent, y compris en termes de visibilité.

Par ailleurs, ArcelorMittal bénéficie depuis 2013 de nombreux financements publics, pour 392 millions € sous forme d'aides de l'Etat, des collectivités et du FEDER outre 300 millions € au titre d'autres aides fiscales notamment par le biais de ses filiales ainsi que de fonds fléchés à hauteur de 56 millions € pour la modernisation et récemment 850 millions € pour la décarbonation de ses sites [57](#).

Ces montants sont à rajouter aux financements publics dont bénéficient d'autres sponsors tels qu'Air France ou LVMH [58](#).

LES GARANTIES

Les 23 garanties à fournir dans le cadre du dialogue ciblé 2030 concernent 7 domaines

- o Les sites & infrastructures
- o Les hébergements & transports et la santé et la sécurité
- o Les services publics et gouvernementaux
- o Les garanties fiscales, de protection des marques, de la propriété intellectuelle et du marketing
- o Les garanties financières
- o Le respect de la charte olympique et du Code d'Ethique du C.I.O.
- o Les engagements juridiques

Ces garanties constituent d'une part une condition *sine qua non* essentielle pour l'attribution des jeux et un engagement très important de l'Etat en lui faisant porter l'ensemble des risques, **créant ainsi un déséquilibre certain** au niveau des obligations respectives des parties contractantes et garantes ⁵⁹.

Certaines de ces garanties étant contraires aux cadres législatifs et réglementaires existants, elles contraignent l'Etat français à voter des Lois Olympiques **particulières**, pour pouvoir tenir ses engagements juridiques envers le C.I.O..

Les multiples régimes dérogatoires engendrés par les Lois Olympiques constituent **un risque non négligeable de dégradation pérenne des cadres législatifs et réglementaires plus protecteurs** auxquels il est dérogé.

Il en est ainsi pour les aspects sécuritaires recouverts par les Lois Olympiques mais aussi concernant la protection sociale des travailleurs, les droits de l'urbanisme et de l'environnement et les défiscalisations.

Ainsi, dans le contexte des J.O.P. de Paris 2024, un amendement introduisant des exonérations fiscales en faveur des fédérations internationales de sport a été présenté dans le cadre du projet de Loi de Finances 2024.

Saisi pour contrôle, le Conseil Constitutionnel, dans sa décision du 28 décembre 2023 a considéré que : *« l'article 31 de la loi déferée méconnaît le principe d'égalité devant les charges publiques. Par conséquent, sans qu'il soit besoin d'examiner les autres griefs, ces dispositions sont contraires à la Constitution »* ⁶⁰.

Malgré l'existence d'organes de contrôle *a priori* et *a posteriori* tels que le Conseil Constitutionnel et la Cour des Comptes, de nombreuses garanties apportées par l'Etat français sont incohérentes en regard du contexte socio-économique du pays, lequel impose une réduction massive des déficits et de la dette, et le fléchage des dépenses publiques vers la transition écologique.

Enfin, **ces garanties engageant les contribuables, elles doivent pouvoir bénéficier d'une acceptation solide et éclairée, ce que le dossier de candidature ne démontre pas.**

LES HÉRITAGES & LES RISQUES

Malgré une communication appuyée sur des engagements en faveur de la durabilité des jeux et de leurs héritages ⁶¹, peu d'études concrètes *ex post* démontrent si ces engagements ont été tenus et surtout quel est leur impact sur 25 ans, temps moyen d'amortissement financier des infrastructures.

La difficulté pour mesurer les impacts des jeux et la valeur des héritages, réside dans le fait que les études *ex ante*, pour les raisons précédemment évoquées, ne sont pas fiables.

Ainsi, dans le cadre des J.O.P. de Paris, l'étude de faisabilité et d'opportunité des jeux, remise en 2015 au gouvernement français émanait du Comité Français du Sport International qui dépend lui-même du C.N.O.S.F.⁶².

Outre son caractère très souvent biaisé, ce genre d'études omet de très nombreux paramètres et critères et prend racine dans des mythes non objectivés tels que « le mythe du désenclavement » (*cf. note 21*).

L'analyse coûts/bénéfices pour les J.O.P. de Paris se base sur les critères suivants : les investissements réalisés, la satisfaction des populations et les financements publics ⁶³.

Cette analyse coûts/bénéfices outre qu'elle ne recouvre que des critères très succincts, omet de définir ce que peuvent recouvrir les notions de coûts et bénéfiques. En prenant l'exemple d'une infrastructure routière réalisée, les points suivants doivent également être soulevés : comment et sur quelle base sont évalués les coûts environnementaux irrémédiables ? les impacts liés à l'imperméabilisation des sols dans des régions soumises à inondations sont-ils intégrés aux coûts ? Etc.

On peut par ailleurs regretter que dans le cadre de grands événements tels que les jeux, les études d'impact présentées se cantonnent trop souvent aux seuls aspects budgétaires et comptables sans prendre en considération un large panel d'indicateurs tant qualitatifs ⁶⁴ que quantitatifs regroupant de nombreux domaines.

Ainsi ces études devraient elles permettre de faire ressortir un **bénéfice social net** (*cf. note 11*) dont il serait requis qu'il soit supérieur à celui induit par des projets alternatifs aux jeux qui doivent dès lors être mentionnés dans les dossiers de candidature.

Dans le contexte de l'urgence climatique, **ces projets alternatifs doivent pouvoir inclure des expérimentations sociétales nouvelles en faveur de transitions socio-économiques et écologiques basées sur les besoins exprimés par les populations**. Ce qui ne peut pas être le cas si les populations ne sont pas consultées.

Par ailleurs, pour éviter tout biais de réussite il est impératif d'intégrer aux études d'impacts visant à déterminer les bénéfices sociaux nets attendus, **une analyse rigoureuse de l'intégralité des risques et pertes de chance** attachés à l'événement évalué. Les rapports de la commission d'attribution des jeux se basent sur une simple analyse SWOT des forces, faiblesses et défis, omettant de ce fait de nombreux risques et impacts potentiels.

LES HÉRITAGES & LES RISQUES

Pour les J.O.P. de Paris, qui représentent, ainsi qu'il a déjà été mentionné, le modèle sur lequel se base la candidature des Alpes pour les jeux d'hiver 2030, la faiblesse de la prise en compte des aléas a été soulignée à plusieurs reprises par la Cour des Comptes [65](#).

L'analyse des risques effectuée à l'occasion des candidatures se borne trop souvent aux seuls risques sécuritaires ou liés à la livraison des infrastructures et la non-tenue des jeux olympiques [66](#).

Or, seule une analyse des impacts et de l'intégralité des risques liés à l'accueil d'un événement aussi gigantesque que les jeux olympiques, peut permettre d'avoir une vision précise et pertinente de tous les enjeux.

Les risques à évaluer doivent ainsi intégrer tous les domaines que ce soit financiers, économiques, écologiques, sociétaux, climatiques etc. mais doivent également déterminer précisément les risques induits et effets d'aubaine [67](#) ainsi que les effets rebonds [68](#).

Enfin, les études de risque doivent impérativement évaluer l'ensemble des vulnérabilités des territoires impactés et les mesures d'atténuation existantes et envisageables [69](#).

Il est indéniable que les J.O.P. d'hiver 2030 entendent se situer dans des territoires dont les vulnérabilités constituent un enjeu majeur.

D'un point de vue climatique, les Alpes se réchauffent plus rapidement et dans des proportions plus grandes que le reste de la France [70](#). La complexité topographique et géologique des territoires assure une très grande diversité des écosystèmes de montagne depuis les prairies, landes et forêts jusqu'aux éboulis rocheux, lacs d'altitude et glaciers.

Au niveau européen, la haute montagne abrite 20% de la diversité végétale et 93% de la surface de ses écosystèmes sont reconnus d'intérêt pour la biodiversité [71](#).

Ces écosystèmes particulièrement fragiles sont menacés : glaciers réduits par le changement climatique, milieux humides fragmentés et pollués par l'urbanisation et le tourisme, zones herbacées embroussaillées en raison de la déprise agricole, faune dérangée par les activités humaines etc. Ils doivent donc faire l'objet d'une attention toute particulière pour leur préservation.

Cohérence

L'accueil des jeux d'hiver 2030 de par l'afflux massif d'athlètes, de spectateurs et des risques induits de surtourisme grâce à une visibilité accrue est en complète incohérence avec la particulière fragilité des territoires impactés et la nécessité de les protéger

LES HÉRITAGES & LES RISQUES

Au niveau socio-économique, les territoires des Alpes, et particulièrement des Alpes du Sud sont fragilisés par leur dépendance à un système monochrome basé sur le tout ski et tout tourisme. Cette fragilité a été largement mise en lumière lors de la pandémie de COVID 19 et n'a pu être atténuée que par le versement d'aides particulièrement conséquentes (cf. note 13).

Par ailleurs, les risques liés au surtourisme provoqué notamment par l'accueil de très grands événements sportifs et la visibilité accrue qui est donnée aux territoires sont réels et commencent à être documentés. La concentration de 95% de touristes sur 5% de sites et la massification du tourisme rendent plus que nécessaire l'inversion de cette tendance et la protection de sites déjà très fréquentés.

Cette protection et limitation d'accès déjà mises en œuvre dans le Parc Naturel des Calanques ou dans une moindre mesure à Avoriaz cet hiver, semblent incompatibles avec les jeux.

Enfin, le défaut d'évaluation holistique, détaillée, triangulée et documentée de la pertinence de la candidature sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs objectivement vérifiables constitue en lui-même un risque démocratique majeur.

Ce risque démocratique étant, dans le cadre de la candidature des Alpes pour les jeux 2030, déjà particulièrement élevé.

Cette candidature, sur le modèle des J.O.P. de Paris 2024, intervient avant même que le bilan des jeux de Paris ait pu être fait, et en l'état d'une contestation grandissante.

Outre les enquêtes déjà mentionnées, le manque de visibilité sur le montant réel d'engagements publics et les revirements inévitables sur les promesses de la candidature initiale sont fréquemment relayés par les médias, érigeant ainsi les jeux de Paris en contre modèle.

De fait, de plus en plus de voix s'élèvent et de plus en plus de questionnements et critiques émergent concernant la candidature aux jeux de 2030.

Dans ce contexte, un cadre de concertation avec des représentants de la société civile et de toutes les organisations concernées aurait dû être envisagé avant toute prise de décision engageant cette candidature.

L'absence d'une réelle consultation préalable, le manque flagrant de précision budgétaire de la candidature ainsi que les effets des déréglementations législatives et réglementaires induites par les garanties exigées par le C.I.O. pour les J.O.P. de Paris donnent un reflet peu reluisant du processus démocratique français, à contre-courant de l'image que la France veut se donner.



CONCLUSIONS

CONCLUSIONS

Malgré un discours portant sur l'universalisme des jeux olympiques et les valeurs du sport, le modèle olympique actuel peut être plutôt assimilé à une entreprise économique rentable pour ses acteurs principaux où les athlètes et le sport apparaissent comme de simples marchandises.

L'analyse historique et les nombreux enjeux politiques autour des jeux ne démontrent pas que l'organisation de tels événements, à elle seule, puisse contribuer à des relations internationales plus apaisées.

La tenue de telles manifestations n'engendre également aucune recrudescence durable de pratiques sportives mises en lumière par des champions charismatiques.

Il en ressort que le monde des jeux olympiques est de plus en plus déconnecté des réalités et contingences actuelles et constitue en lui-même « une galaxie de bulles ».

En effet, on ne peut que percevoir les candidatures aux jeux comme des bulles étincelantes d'imaginaires institutionnalisés, hermétiques aux contextes politique, socio-économique, sécuritaire, climatique, financier, technologique et général dans lesquels la raréfaction des ressources et les différents conflits d'usage doivent impérativement orienter les priorisations des décisions et choix politiques.

La bulle de l'olympisme, bien préservée par un business model puissant tend à se déconnecter de plus en plus des revendications populaires croissantes, désireuses d'un changement systémique radical.

Ces mouvements de protestation entraînent une raréfaction des candidats et l'isolement du C.I.O. dans le maintien d'un modèle qui ne trouve plus d'écho et qui peine à se renouveler.

Ainsi, la persistance du système mis en place depuis des décennies rend impossibles les nombreuses promesses de jeux « nouveaux » intégrées à la bulle du récit de l'olympisme.

Les liens entre le C.I.O., les comités nationaux et les différents sponsors constituent une bulle particulièrement hermétique et auto-suffisante, contribuant à couper irrémédiablement les jeux de leur visée populaire et universelle.

En l'état de ce système olympique, comment l'olympisme peut-il encore trouver sa place ? Quels liens doivent être restaurés ? Quels choix et décisions doivent être priorités ? Quelle peut être la place à donner aux générations futures ?

Face à ces interrogations, il est impératif que les porteurs de candidature et les membres du C.I.O. se questionnent eux-mêmes, nous interrogent et nous écoutent.



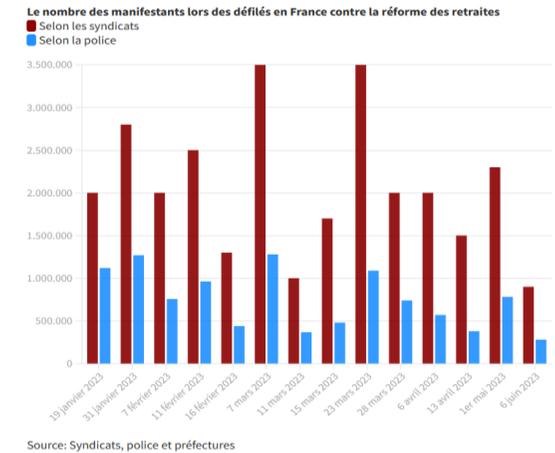
NOTES & REFERENCES

NOTES & RÉFÉRENCES

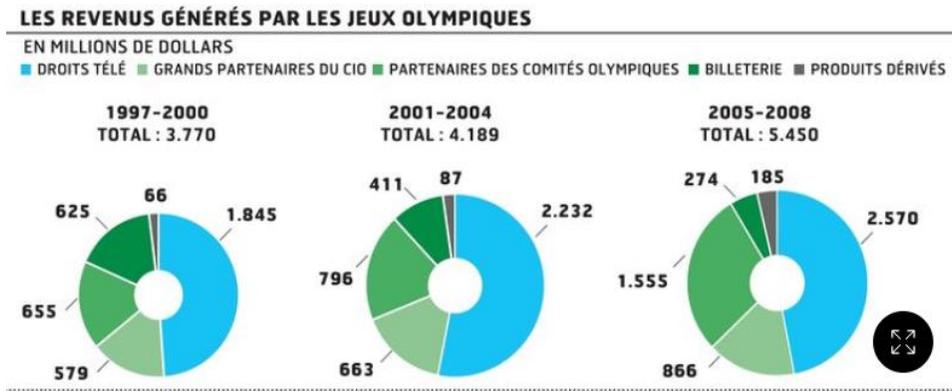
1. Bien qu'association de droit suisse à but non lucratif, les niveaux de rémunérations des cadres du C.I.O. s'apparentent à ceux de grandes multinationales et dépassent les revenus des plus grands athlètes : <https://www.the-inquisitormagazine.com/millionaires-in-an-olympic-cycle/>
2. Sur l'évolution des droits de retransmission télévisuels : <https://apnews.com/miracle-on-ice-shows-how-much-olympics-on-tv-have-changed-6167daf10b894dc016008ac3ed488b0b>
3. Enquête sur OBS : https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/01/17/olympic-broadcasting-services-la-tres-secrete-entreprise-qui-regne-sur-les-jo_6211243_3234.html
4. Jeux asiatiques d'hiver, coupe du monde de football, rachats de clubs sportifs etc.
5. Il en est ainsi de l'emprunt européen de 100 milliards € pour l'Ukraine
6. Rapport commandé par la COP 26 et COP 27, auteurs Vera Songwe, Nicholas Stern et Amar Bhattacharya

7. Sur la période de janvier 2022 à septembre 2023, l'inflation sur les biens alimentaires s'est élevée en moyenne de 20 à 25% selon des bureaux d'étude (INSEE ou autres)

8. Statistiques de la mobilisation contre la réforme des retraites en 2023 :



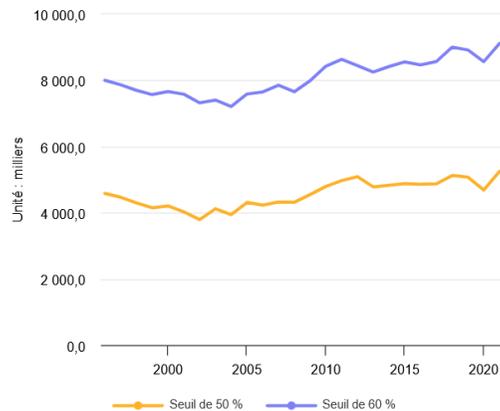
9. Rapport de la cour des comptes de juillet 2023
10. CCR : rapport climat 2023
11. Le conseil Constitutionnel dans une décision du 31 janvier 2020 a reconnu que : « La protection de l'environnement comme patrimoine commun des êtres humains, constitue un objectif de valeur constitutionnelle » ; saisi sur QPC, il a également jugé le 27 octobre 2023 que : « le législateur, lorsqu'il adopte des mesures susceptibles de porter une atteinte grave et durable à l'environnement, doit veiller à ce que les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne compromettent pas la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins, en préservant leur liberté de choix à cet égard ».



Source les Echos du 27 juillet 2012

NOTES & RÉFÉRENCES

Évolution du nombre de personnes pauvres



12. Observatoire des inégalités rapport du 22 novembre 2023

13. Parmi les acteurs de l'industrie du ski en France on note Cluster Montagne (anciennement France Neige), France Stratégie, Domaines skiables de France, Association Nationale des Maires de Montagne, Fédération Française de Ski, Ecole Nationale des Sports de Montagne, Cie des Alpes, Pomagalski etc. outre toutes les régies d'exploitation

13. Suite L'ensemble de ces acteurs a pleinement bénéficié de nombreuses subventions publiques, notamment par l'intermédiaire du 'Fonds quoi qu'il en coûte' pendant la pandémie de COVID. Ces financements sont soulignés dans le rapport flash de la chambre régionale des comptes consacré aux remontées mécaniques

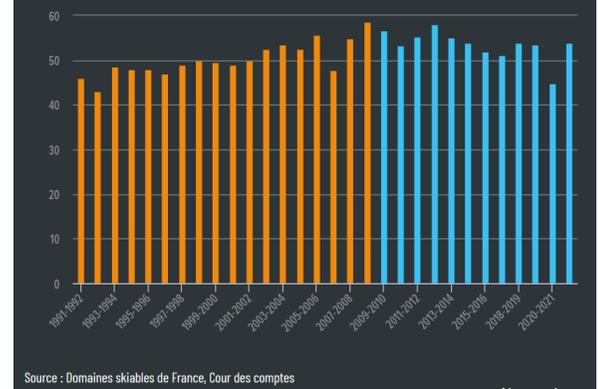
14. Rapport d'observations définitives chambre régionale des comptes AURA « COVID et stations de ski ». Articles de presse sur le poids du lobby du ski dans les politiques publiques régionales : https://www.blast-info.fr/articles/2023/montagne-a-coup-de-canons-laurent-wauquiez-vend-sa-region-au-lobby-du-ski-ca_gYEA4QIGxIkoAQKJBGO ;; <https://alpinemag.fr/fiche/laurent-wauquiez-cote-obscur-neige/>

15. Rapports de la chambre régionale des comptes PACA de mars 2020 et février 2024. Avis du CESER PACA sur les orientations budgétaires 2024.

16. Depuis la saison record 2008-2009 avec 58,9 millions de journées-skieurs, la fréquentation a chuté de plus de 13%. Sur la montée en gamme, article du Canard Enchaîné du 14 février 2024

Une baisse tendancielle du nombre de skieurs depuis 2009

Evolution du nombre de journées-skieurs en France par saison hivernale, en millions

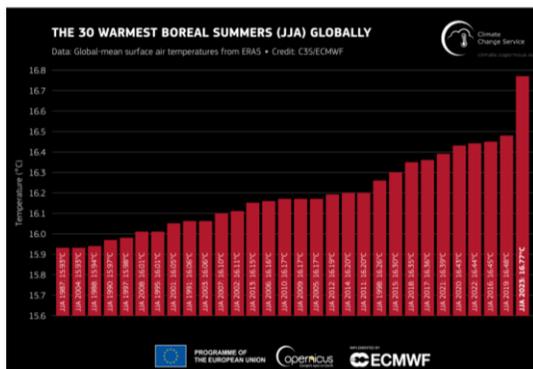


Source : Domaines skiables de France, Cour des comptes

17. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/les-nouvelles-dynamiques-du-tourisme-dans-le-monde/corpus-documentaire/compagnie-des-alpes>
18. Exemples de prix moyen à Briançon : 3000 €, La Plagne : 4950 € et Val d'Isère : 14985 €/m², alors que **17,1% de la population de PACA vit sous le seuil de pauvreté** selon le rapport de la chambre régionale des comptes PACA de février 2024
19. « L'impact de Airbnb sur l'habitat » <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01983133/document>

NOTES & RÉFÉRENCES

- 20. Rapport d'information parlementaire déposé par des élus des Alpes et des Pyrénées le 24 février 2022 sur « le tourisme de montagne et les enjeux climatiques »
- 21. Sur le mirage de l'aménagement et du désenclavement : « *Les routes ne désenclavent pas les territoires mais livrent de nouveaux espaces à la prédation foncière du privé* ». Et entretien avec Yves Crozet pour Millénaire 3 : « *Nos travaux montrent depuis longtemps que les infrastructures de transport commencent d'abord par déménager le territoire avant de l'aménager. Elles massifient le flux et favorisent la polarisation des activités vers les agglomérations les plus importantes, Mais elles ne créent pas spontanément de l'activité* ».
- 22. Copernicus : « L'été 2023 est le plus chaud jamais enregistré ». Climate change service du 06 septembre 2023



- 23. Journal de la Provence du 31 décembre 2023
- 24. Etude publiée dans le journal The Lancet
- 25. L'étude de l'OMS précise que les jeunes français se classent à la 119ème place mondiale sur 146 pays concernant l'activité physique.
- 26. Source CREDOC 2010
- 27. Le coût moyen d'adhésion à un club de ski alpin de compétition incluant la licence FSS est estimé à 1500 €
- 28. Avis n° 120 du 17 novembre 2022 du Sénat pour le budget 2022. Le Monde du 22 février 2024 : « Annulation de 50,5 millions € de crédits pour le ministère des sports et des J.O.P. »
- 29. Condamnation par le tribunal correctionnel d'Annecy du président de la FFS en 2000 pour abus de confiance
- 30. Francetvinfos du 4 janvier 2024
- 31. De nombreux sportifs bénéficient d'emplois réservés au sein de l'administration notamment des Douanes

Ville hôte année	Nombre de candidats	Coût total ex ante dossier candidature	Coût total ex post clôture des Jeux	Dépassement en %
Los Angeles 1984	1	1,6*	1,6*	0%
Séoul 1988	2	4.0	8,3	108%
Barcelone 1992	6	3,9	10.0	156%
Atlanta 1996	6	2,5	3,3	32%
Sydney 2000	5	2,8	5,4	93%
Athènes 2004	5	5,3	11,1	109%
Pékin 2008	5	2,6	32.0	1130%
Londres 2012	5	4,8	10,9	127%
Rio de Janeiro 2016	4	9,5*	16,5**	74%
attendu en 2016***			33.0	247%

* en milliards de dollars courants.

** coût atteint en 2014.

*** estimation de Saxo Group Danemark en août 2012.

Source: mise à jour de Andreff (2012), op. cit., et calcul en euros constants réalisé par Elisa Bellanger, journaliste au Monde, paru dans A. Pouchard, Le budget des Jeux olympiques, difficile à maîtriser, *Le Monde* en ligne, 25 février 2015.

- 32. 179 % de dépassement depuis 1960 (source Cabinet Microeconomix)
- 33. Enquête en cours sur la candidature 2030 en lien avec l'enquête du PNF sur les JOP 2024
- 34. <https://ram05.fr/jeux-olympiques-2030-dans-les-alpes-le-sondage-acrobatique-de-la-region-paca>. A contrario les sondages effectués par Le Figaro, La Croix et Alpes 1 entre autres auprès d'échantillons plus conséquents pointent tous la non-adhésion de la population. Une autre « consultation » lancée pendant le dialogue ciblé par le département des Hautes-Alpes sur la plateforme « mon avis-citoyen » pose la question en ces termes : « *Selon vous, qu'est-ce que les JO doivent nous apporter en priorité, à nous les Haut-Alpins ?* »

NOTES & RÉFÉRENCES

35. Voir les différents ouvrages de Wladimir Andreff. « *Is it worth it?* » d'Andrew Zimbalist
36. Concernant le récit sur les retombées économiques dans les territoires, le rapport d'information de la commission interministérielle des Affaires culturelles et de l'Education sur les J.O.P. 2024, déposé le 05 juillet 2023 mentionne une captation très importante des retombées économiques des marchés publics par les partenaires du C.I.O. excluant de ce fait les entreprises locales
37. <https://levirusdelinfo.fr/2022/02/01/jo-dalbertville-que-reste-til/>
38. « *Chacun des sites qu'on choisit sont des sites qui auront de la neige en 2030* », explique Laurent Wauquiez au Midi libre le 30 novembre 2023
39. RMC, entretien du 30 novembre 2023
40. L'Essor Savoyard du 15 novembre 2023
41. Décision de la mairie de Nice - Reporterre du 4 décembre 2023
42. Le Contrat de Plan acté le 1^{er} décembre 2023 entre la Région PACA et l'Etat prévoit une enveloppe largement insuffisante de 278 millions € pour la régénération des
42. *Suite* dessertes ferroviaire des Alpes du sud et des lignes Nice-Breil et Cuneo-Vintimille et 100 millions € pour « *désenclaver les territoires et moderniser les itinéraires alpins (Grenoble-Sisteron, rocade de Gap, desserte de Digne, RN 85 et 94) et améliorer la fluidité du trafic dans le Vaucluse* ».
43. Rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures de décembre 2022
44. Déclarations de C. Béchu ministre de la transition écologique sur France inter le 17 janvier 2024 à propos du plan du gouvernement pour s'adapter à une France plus chaude de 4°
45. Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Le rapport de la commission du C.I.O. pour l'attribution des jeux 2024 retranscrit l'engagement suivant pris par la France : « *100% des nouvelles infrastructures obtiendraient une double certification BREEAM et HQE et seraient labellisées "Bâtiments Bas Carbone" (BBCA).* » Le choix du Fort des Têtes est clairement en contradiction avec ces engagements.
46. Déclarations de M. Muselier au journal La Provence du 14 octobre 2023 « *Mais si on a les Jeux, tout sera concentré sur les Jeux... Ceux qui n'en veulent pas n'auront rien* ».
46. *suite* Dans son rapport de février 2024 sur les stations de montagne et l'adaptation au changement climatique en PACA, la chambre régionale des comptes souligne les très nombreuses dérogations aux règles d'attribution de subventions (cf. sa recommandation n°3)
47. Parmi les équipements, les stations de ski ont bénéficié de financements publics très conséquents pour l'achat de canons à neige. « Les Echos » du 19 janvier 2022 : « *La Haute-Savoie mobilise 300 millions d'euros pour la relève de ses stations de ski* ». Mes infos.fr : « *Plan Montagne PACA, le dispositif contrats stations est lancé à hauteur de 200 millions d'euros* »
48. Rapport de la chambre régionale des comptes PACA de mars 2020. Avis du CESER PACA sur les orientations budgétaires 2024
49. Rapport thématique de la Cour des Comptes de février 2024 sur les stations de montagne face au changement climatique
50. Francetvinfo du 21 février 2024 : « *Paris 2024 : à peine distribués à tous les écoliers, les livrets pédagogiques accompagnés d'une pièce de 2 € font déjà polémique* »
51. Rapport cour des comptes de juillet 2023
52. Sur la base du tableau fourni dans le contrat de ville hôte et des tarifs proposés par catégorie d'établissement, estimation à 800 millions € a minima

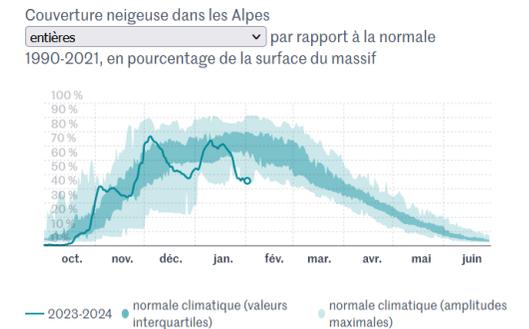
NOTES & RÉFÉRENCES

53. EDF est détenue à 100% par l'Etat depuis le 8 juin 2023, date du rachat des dernières parts par l'Etat pour un coût estimé à 9,7 milliards d'euros (cf. le Point, Les Echos du 19 juillet 2022). En avril 2022, l'Etat français avait déjà participé à l'augmentation de capital à hauteur de 2,6 milliards d'euros. Concernant les surcoûts EPR Flamanville : Lemonde.fr montre en graphiques Les dérapages de l'EPR de Flamanville avec un coût multiplié par 5, et une durée de chantier multipliée par 4 : ainsi de 3,3 Milliards d'euros en 2022, le coût final est passé à 19,1 milliards selon une estimation de la Cour des Comptes en août 2020. Également, un article du Canard Enchaîné du 24 janvier 2024 sur les dérapages budgétaires des chantiers d'EPR de Flamanville, Okiluoto et Hinkley Point avec une dette de l'entreprise qui s'élève déjà à 65 milliards d'euros.
54. « L'Etat soutiendra ATOS en difficulté pour sauver les emplois » - Zone bourse du 06 février 2024 ; « L'Etat ne laissera "pas tomber" les activités industrielles d'Atos » - Les Echos du même jour. ATOS est en charge du marché de la cybersécurité des J.O.P. de Paris
55. <https://france.attac.org/se-mobiliser/prelevement-a-la-source-des-evades-fiscaux/article/pourquoi-s-en-prendre-a-bernard-arnault-et-lvmh> : la Cour des comptes a également montré comment Bernard Arnault et LVMH utilisent la fondation Louis Vuitton comme un outil d'optimisation fiscale leur ayant permis d'économiser 518 millions d'euros d'impôts
56. « Les 45000 bénévoles de Paris 2024 ne seront ni rémunérés ni indemnisés et devront pourvoir à leur logement » - Le Parisien du 30 mars 2023. Economie estimée : 100 millions d'euros pour 45000 volontaires sur la base d'un smic horaire et 35h par semaine pendant 5 semaines. Mediapart du 1^{er} août 2023 : « JO 2024 : 45000 bénévoles qui ressemblent fort à des salariés »
57. https://france.representation.ec.europa.eu/informations/aides-detat-la-commission-autorise-une-mesure-francaise-dun-montant-de-850-millions-deuros-visant-2023-07-20_fr et enquête de l'ONG Disclose : « Arcelormittal un champion des émissions de co² biberonné aux aides publiques »
58. 16,3 milliards € pour Air France KLM en quelques années <https://lechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/le-sauvetage-dair-france-klm-a-mobilise-plus-de-15-milliards-deuros-1409161>
59. Le déséquilibre au détriment de l'Etat peut s'analyser en une clause léonine, sanctionnée en droit civil français aux termes de l'article 1844-1 du code civil
60. Retranscription de la décision du Conseil Constitutionnel in extenso: <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2023/2023862DC.htm>

NOTES & RÉFÉRENCES

61. Dans le rapport de la commission d'attribution du C.I.O. pour les jeux de 2024, La candidature de Paris prévoyait, entre autres garanties de durabilité : « Une étude d'impact intégrant les impacts environnementaux, sociaux et économiques serait lancée dès la phase de planification pour chaque nouveau site. Elle serait renforcée par des procédures de concertation avec la population locale et les collectivités territoriales. » Ces procédures de concertation ne semblent pas avoir été suivies. Par ailleurs, de nombreux engagements tels que le financement de projets de compensation carbone, la non-utilisation de plastique à usage unique etc. ont été abandonnés
62. La mission du CFSI est officiellement de définir une stratégie destinée à : « faire de la France une terre d'accueil de grandes manifestations sportives » et à « nourrir une ambition olympique et paralympique ».
63. Etude d'impact validée lors de la réunion interministérielle du 9 février 2021 et mentionnée dans l'annexe 11 du rapport de la Cour des Comptes de janvier 2023
64. On peut ainsi poser comme critères, l'atteinte à un paysage ou une vue remarquable, la perte d'un environnement préservé ou a contrario des perspectives d'avenir à long terme dans les territoires
65. Rapports de la Cour des Comptes de janvier et juillet 2023
66. Soit l'ensemble des domaines couverts par les garanties demandées par le C.I.O.
67. Parmi les risques induits, on peut déjà constater l'augmentation de la fréquentation des stations de ski de haute altitude du fait du faible enneigement des autres stations, avec un phénomène de surtourisme ayant contraint la station d'Avoriaz à suspendre la vente de forfaits de ski pendant 3 jours lors des vacances de Noël 2023. L'effet d'aubaine étant lui démontré par les stations de montagne qui comptent sur le réchauffement climatique et le besoin de « fraîcheur » des habitants des zones frappées par les canicules de plus en plus fréquentes.
68. Les effets rebonds sont largement documentés et peuvent dans le cas des jeux recouvrir des domaines tels qu'une augmentation des émissions de CO², la création d'un besoin nouveau au détriment de la fourniture d'un service correspondant à un besoin réel etc.

Dans les Alpes, une surface enneigée au plus bas



Article du Monde du 11 Février 2024

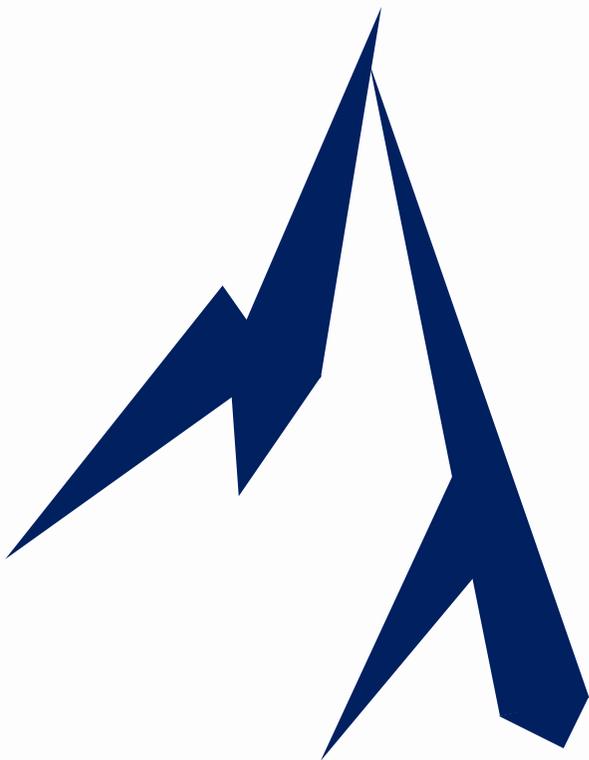
69. Formule du risque (R) :
 $R = \text{aléa} * \text{vulnérabilité} - \text{atténuation}$
70. Le changement climatique en montagne source Météo France:



71. Voir les rapports en ce sens de l'Office Français de la Biodiversité



MERCI



COMMISSION D'ÉVALUATION INDÉPENDANTE POUR LA
COHÉRENCE, LA TRANSPARENCE ET LES IMPACTS DES
GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX

CONTACTS :

expert.ind.jop2030@outlook.fr

D. LARAT : 0033 648 73 88 66

S. FAURE-BRAC : 0033 683 26 60 87

Mise à jour mars 2024